



La Lettre Municipale

Commune de BURLATS

N°1 Mars 2008



Agenda des Associations

- Dimanche 13 avril : Loto au foyer de Burlats à 14h organisé par Burlats Animation
- Mercredi 07 Mai : Vente de fleurs à 15h30 suivie de l'Assemblée Générale de l'A.P.E.L à l'école de Lafontasse
- Dimanche 18 mai : Vide grenier aux Salvages organisé par Salvages Passion
- Vendredi 23 mai : Assemblée générale Musiphiles 18h au Moulin des Sittelles
- Samedi 31 mai : Fête annuelle Musiphiles 17h30 au Moulin des Sittelles
- Samedi 07 juin : Voyage au Pas de la Case organisé par Burlats Animation
- Les 13, 14, 15 juin : Fête des Salvages organisée par Salvages Passion
- Vendredi 27 juin : Fête de l'école de Lafontasse
- Samedi 28 juin : Fête des écoles du RPI salle de la Papeterie
- Dimanche 29 juin : Vide grenier à Burlats organisé par Racing Club Salvageois



Centre de Loisirs des Vignals

Ouverture pour les vacances de printemps du **14 au 18 Avril** avec des activités originales et attractives : stage de skate-board, loto, sortie à Anatole Park

Bienvenue aux nouveaux commerçants



Coiffure à domicile

CÉLINE COIFFURE

Hommes - Femmes - Enfants
Sur rendez-vous du Lundi au samedi

Pizza Bar Resto Chez Gonzo

Resto à toute heure
Pizza sur place ou à emporter
Midi menu du jour 12 €
05 63 51 14 19
Les Salvages - route de Burlats

Dernière minute

Le lotissement des Vignals entre prochainement dans sa phase de réalisation. Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site :

<http://papver.sarl.free.fr>

EDITORIAL

Le 09 mars dernier les français ont été appelés à élire leurs représentants aux Conseils Municipaux.

Vous avez, une fois encore, démontré votre civisme en participant à 73,74% à ces élections (73,15% sur Burlats et 74,48% à Lafontasse). Ces chiffres sont au-dessus de la moyenne nationale et ceci bien qu'il n'y ait eu qu'une liste.

1053 électeurs sur 1428 sont venus voter et 991 suffrages ont été exprimés pour 62 bulletins blancs ou nuls. Tous les candidats ont été élus dès le premier tour avec un nombre de voix allant de 95,56% à 99,49%. Ces résultats témoignent de votre satisfaction pour le travail qui a été accompli.

Nous vous disons notre gratitude et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez à nouveau exprimée.

Soyez assurés que nous aurons à cœur de gérer au mieux les affaires de la commune dans l'intérêt général.

L'équipe municipale

PROJETS 2008

Travaux devant être réalisés d'ici la fin de l'année 2008

- à **Lafontasse** : les travaux de réhabilitation de l'église
- à **Burlats** : l'aménagement du square de la collégiale
- aux **Salvages** : la réalisation des abords de la salle de la papeterie

Cadre de vie et de l'environnement

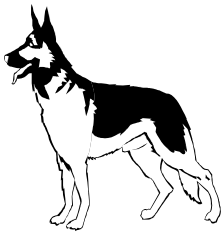
Le projet concernant le **plan d'eau du Lézert** devrait suivre le calendrier suivant :

- juin : vidage du lac
- automne : travaux de désensablement et aménagement des berges

RENCONTRER VOS ELUS

Sur rendez-vous pris au secrétariat de la Marie au

05 63 35 07 83



Nous rappelons ici quelques points importants de l'arrêté municipal du 19 février 2008 concernant les propriétaires de chiens.

Article 1 : Les chiens ne pourront circuler dans les rues, voies et espaces publics sans être tenus en laisse. Les chiens susceptibles de présenter un danger, tels que les chiens méchants ou hargneux ou les molossoïdes y compris autres que de la 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, ne pourront circuler que tenus en laisse et muselés.

Article 3 : Il est fait obligation aux personnes accompagnant le chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage de la déjection de son animal sur toute partie de la voie publique, les squares, parcs, jardins et espaces verts publics.

Article 6 : Tous les chiens circulant sur la voie publique doivent être munis d'un tatouage ou d'une puce d'identification (obligation depuis 2000). A défaut d'identification, pour les chiens nés avant cette obligation, ils seront munis d'un collier comportant un système mentionnant le nom et le domicile du propriétaire de cet animal.

Article 7 : Les contrevenants seront verbalisés pour les infractions aux dispositions du présent arrêté conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 8 : Monsieur le Garde Champêtre et chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Info emploi

l'Office du Tourisme Sidobre Paysage Sculpté recherche pour la saison estivale un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de sept mois. Pour plus d'information, téléphoner au 05 63 74 63 38

Compte rendu du Conseil Municipal du 27/09/07

Absents excusés et représentés : MM. DIMILTA et SEGUI –.

Absent : Mr LANDES –.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Aliénation partie du chemin rural de la Ferrière

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 juin au 10 juillet 2007, le Conseil Municipal décide d'aliéner une partie du chemin rural de la Ferrière.

Enquête publique, déclassement chemins aux Vignals

Le Conseil Municipal décide de soumettre à l'enquête publique le déclassement d'une partie du chemin rural des Vignals afin de le rétrocéder au lotisseur qui l'inclura dans l'aménagement du nouveau lotissement le déclassement, à titre de régularisation, du chemin qui traverse le terrain de foot des Salvages qui est toujours matérialisé sur le cadastre mais qui n'existe plus.

Vente terrain à Labourdarié

Le Conseil Municipal accepte de céder à Monsieur et Madame FOURON, le terrain qui jouxte leur propriété située à Labourdarié, cadastré section AW n° 631 d'une superficie de 243 m² au prix de 3 037,50 €.

L'alimentation éventuelle de ce terrain (réseaux divers, eau, assainissement) devra se faire par la parcelle cadastrée section AW n° 399 appartenant à Monsieur et Madame FOURON.

Gestion service d'assainissement

Le contrat d'affermage passé avec la Société Lyonnaise des Eaux pour la gestion du service assainissement arrive à échéance au 30 novembre 2007.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à lancer une procédure de consultation pour la gestion de ce service sous forme de prestation de service jusqu'au 30 septembre 2009 afin de parvenir à des échéances identiques pour les deux services eau et assainissement
- à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Compte-rendu de la Lyonnaise des eaux

Conformément au cahier des charges, le délégataire doit fournir chaque année un compte rendu à la collectivité pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières du contrat.

• En ce qui concerne le service de l'eau :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observation particulière à formuler, approuve le compte-rendu pour la gestion de ce service.

• Pour le service d'assainissement :

Le Conseil Municipal souhaite qu'une attention particulière soit portée aux problèmes de colmatage du réseau et approuve le compte-rendu pour la gestion de ce service.

Divers : participation travaux de goudronnage

Monsieur DALLE, domicilié à « Gurbel » a fait une demande de goudronnage de chemin et propose de verser à la commune la somme de 2 370 € à titre de participation à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et le principe de

Compte rendu du Conseil Municipal du 27/11/07

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Plan de Prévention des Risques Naturels, retrait et gonflement d'argiles

Le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels, retrait et gonflement d'argiles fait l'objet d'une enquête publique qui se déroule du 22 octobre au 6 décembre prochain.

Dans sa séance du 29 mars 2007, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable.

Suite à l'opposition massive des communes du département, le groupe de travail de l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn est parvenu aux conclusions suivantes :

- En ce qui concerne les plantations

Suivant l'avis du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, la notion d'arbre avide d'eau ne sera pas validée.

Par ailleurs, il conviendrait de ne pas imposer systématiquement l'abattage des plantations existantes à proximité des constructions existantes, la propriété des personnes publiques et celle des personnes privées devant par ailleurs être également traitée.

Il conviendrait en revanche d'imposer lors de la survenance de désordres une expertise aux fins de déterminer les causes et préconiser au besoin l'abattage des arbres responsables à part entière des désordres observés.

Pour ce qui concerne les plantations à venir, il serait bon de préconiser par le biais notamment des documents d'urbanisme, et en fonction du degré des risques admis, le respect de certaines dis-

tances par rapport aux constructions existantes, voire d'interdire la plantation de certains types d'arbres ou arbustes.

S'agissant des constructions projetées, il conviendrait de ne pas imposer systématiquement l'abattage des arbres ou arbustes existants, mais d'augmenter en revanche, selon l'avis du MEDD, les prescriptions portant sur la construction, comme par exemple la profondeur des fondations, les trottoirs périphériques plus larges...

Etant observé ici que l'écran anti-racines ne saurait être systématiquement préconisé, dans la mesure où il pourrait provoquer une aggravation du phénomène d'affaissement.

- En ce qui concerne les puits et le pompage

On ne toucherait pas à l'existant et on n'interdirait pas l'utilisation des puits existants... En revanche, toutes réalisations nouvelles devraient se situer au moins à 10 mètres d'une construction existante.

Enfin en ce qui concerne les sur profondeurs, les mesures applicables au projet de constructions devraient être maintenues à savoir que « la profondeur minimum des fondations est fixée à 0,80 m, sauf rencontre de sols durs non argileux à une profondeur inférieure ».

Le Conseil Municipal adopte les conclusions énumérées ci-dessus, en ce qu'elles expriment son avis sur le projet de plan et de les porter à la connaissance des membres de la commission d'enquête et de la population.

Compte rendu du Conseil Municipal du 20/12/07

Absents excusés et représentés : Mme SALITOT – MM BIL-LANT – DIMILTA – SEGUI -

Secrétaire de séance : Mme GALY Bernadette

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Demande de subvention DGE

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DGE 2008 pour le projet de poursuite de la réhabilitation de la friche industrielle de la papeterie des Salvages dont le coût est évalué à 241 153,57 € HT.

Une subvention de 50 %, soit 120 576,78 € est sollicitée.

Attribution subvention classe découverte école Lafontasse

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à l'école de Lafontasse pour participer au projet d'enregistrement d'un disque au Moulin des Sittelles en collaboration avec Monsieur Julien JOUBERT, auteur-compositeur.

Tarifs Centre de Loisirs Sans Hébergement

Le Conseil Municipal maintient ainsi qu'il suit les tarifs du Centre de Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2008.

Frais de déplacement agents communaux

Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité annuelle au titre des frais occasionnés pour l'exercice de leur mission aux agents sous contrat de droit privé.

Quotient familial	½ j sans repas	½ j avec repas	journée complète
de 0 à 8 232	2,50 euros	4,00 euros	6,50 euros
de 8 233 à 10 056	3,25 euros	5,25 euros	8,50 euros
supérieur à 10 056	4,00 euros	6,50 euros	10,50 euros
extérieurs commune	5,00 euros	7,50 euros	11,50 euros

Cession partie du chemin rural de la Ferrière

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 juin au 10 juillet 2007 en vue du déclassement d'une partie du chemin rural de la Ferrière, le Conseil Municipal décide de céder à l'euro symbolique aux familles Cabanes et Rouanet, la portion de chemin qui jouxte leur propriété. Cette proposition deviendra caduque si l'acquisition n'est pas concrétisée dans les 6 mois.

Déclassement chemins aux Vignals

Une enquête publique a eu lieu du 21 novembre au 5 décembre 2007 sur le projet de déclassement de deux portions de chemins aux Vignals et a reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal accepte le déclassement :

- de la partie du chemin rural des Vignals qui sera rétrocédée au lotisseur qui l'inclura dans l'aménagement du futur lotissement.
- du chemin qui traverse le terrain de foot, à titre de régularisation.

Acquisition partie du chaos de la Rouquette

Messieurs PEREIRA, propriétaires d'une grande partie de ce chaos acceptent de céder plusieurs parcelles à la commune moyennant la somme de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt d'acquérir ce site majeur du Sidobre très fréquenté et classé à l'inventaire des sites et monuments historiques par le Ministère des Affaires Culturelles, décide de réaliser cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Communauté de Communes Sidobre-Val d'Agoût

1. Modification des statuts

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts portant sur les compétences de la Communauté de Communes.

2. Signature convention

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Sidobre-Val d'Agoût une convention pour l'entretien courant de la voirie transférée.

Service d'assainissement

Le contrat d'affermage pour la gestion du service d'assainissement est arrivé à échéance le 30 novembre 2007.

Le Conseil Municipal décide de confier à la Société Lyonnaise des Eaux Suez la poursuite de ce service pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2007 moyennant la somme de 2 450 € HT.

Une consultation pour l'exploitation de ce service sous forme de prestation de service à compter du 1^{er} janvier 2008 a été lancée.

Signature prestation de service

La Société Lyonnaise des Eaux Suez ayant été la seule à répondre à la consultation lancée pour la gestion du service de l'assainissement sous forme de prestation de service, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec cette société pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2009 pour un montant semestriel HT de 14 700 € révisé semestriellement.

Contrat d'assurance risques statutaires du personnel

Le contrat d'assurance couvrant les risques financiers encourus par la commune en vertu de ses obligations à l'égard du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Le Conseil Municipal souhaite participer à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la négociation d'un contrat groupe avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Transfert archives communales

Suite aux recommandations du Directeur des Archives Départementales, le Conseil Municipal décide de transférer les archives communales anciennes aux Archives Départementales d'Albi qui les stockera dans de meilleures conditions de conservation.

ORGANISATION de la MUNICIPALITE

Maire : Jean Marie FABRE

ADJOINTS

Serge SERIEYS Travaux / Urbanisme <i>Jean-Pierre Mariojouis</i> <i>Eau et voirie</i>	Bernadette GALY Vie scolaire	Marie-Christine MARTY Cadre de vie Environnement Tourisme et Patrimoine	Jacques ENJALBERT Communication Petite enfance Risques Majeurs <i>Olivier Roques</i> <i>Relation Médias</i> <i>Christian Séverac</i> <i>Risques majeurs</i>	Roland RAYNAUD Associations/Animations Culture / Sports Industrie et artisanat <i>Frédéric Siadous</i> <i>Culture</i>
---	---	--	--	--

COMMISSIONS

	Président	Membres
Travaux Urbanisme Eau - Voirie	Serge SERIEYS	Gilbert BENAZECH ; Daniel DUPONT; Marie-Christine MARTY ; Jean-Pierre PUECH ; Laurent TURLAIS <i>Délégation eau et voirie : Jean-Pierre MARIOJOULS</i>
Vie Scolaire	Bernadette GALY	Jacques ENJALBERT ; Edmonde LAKRICHI ; Olivier ROQUES ; Christian SEVERAC ; Laurent TURLAIS
Cadre de vie Environnement Tourisme - Patrimoine	Marie-Christine MARTY	Daniel DUPONT ; Nadine ETIEN ; Edmonde LAKRICHI ; Jean-Pierre MARIOJOULS ; Patricia PETIOT ; Jean-Pierre PUECH ; Frédéric SIADOUS ;
Communication Petite Enfance Risques majeurs	Jacques ENJALBERT	Bernadette GALY ; Laurent TURLAIS ; Nadine ETIEN <i>Délégation relation médias : Olivier ROQUES</i> <i>Délégation risques majeurs sécurité : Christian SEVERAC; Daniel DUPONT; Frédéric SIADOUS</i>
Associations - Animations Culture Sport Industrie - Artisanat	Roland RAYNAUD	Francis DIMILTA ; Nadine ETIEN ; Myriam JOLY ; Marie-Christine MARTY ; Patricia PETIOT ; Olivier ROQUES <i>Délégation culture : Frédéric SIADOUS</i>
Finances	Jean Marie FABRE	Francis DIMILTA ; Jacques ENJALBERT ; Bernadette GALY ; Myriam JOLY ; Marie-Christine MARTY ; Roland RAYNAUD ; Serge SERIEYS ; Jean-Pierre PUECH ; Laurent TURLAIS
Appel d'Offres pour gros travaux	Jean Marie FABRE	(titulaires) Jacques ENJALBERT ; Bernadette GALY ; Serge SERIEYS (suppléants) Gilbert BENAZECH ; Jean-Pierre MARIOJOULS ; Marie-Christine MARTY
Intercommunalité	Jean Marie FABRE	(titulaires) : Jean-Marie FABRE ; Roland RAYNAUD ; Serge SERIEYS (suppléants) Gilbert BENAZECH ; Francis DIMILTA ; Olivier ROQUES

SIVOM du Sidobre <i>Industrie, Tourisme</i>	Syndicat d'électrification	Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc Natura 2000	Syndicat Départemental d'Électrification du Tarn	SIVU
1) Francis DIMILTA 2) Myriam JOLY	1) Jean-Marie FABRE 2) Olivier ROQUES	1) Roland RAYNAUD 2) Laurent TURLAIS.	Tit : FABRE Jean-Marie. Sup : Olivier ROQUES	1) Bernadette GALY 2) Jacques ENJALBERT

Sécurité routière : Christian SEVERAC

Défense : Serge SERIEYS

Centre Communal d'Action Sociale : *Composé par moitié d'élus et par moitié de membres non élus désignés par le Maire*
Président : Jean Marie FABRE

Jacques ENJALBERT ; Nadine ETIEN ; Bernadette GALY ; Edmonde LAKRICHI ;
 Marie-Christine MARTY ; Patricia PETIOT ; Olivier ROQUES

Centre National d'Action Sociale
 Marie-Christine MARTY - Christophe BENOIT